

Département de psychiatrie

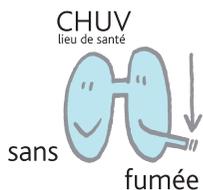
Bienvenue sur le site de Cery





Sommaire

Vous soigner et vous guider vers le rétablissement sont nos missions premières	5
Accès et plan du site de Cery	6
Les points forts de votre séjour	9
Informations pratiques	13
Des services à votre disposition	17
Pour votre sécurité et le bon déroulement de votre séjour	18
Droits des patients et structures à votre disposition	22
Adresses utiles	26





Vous soigner et vous guider vers le rétablissement sont nos missions premières

Dans les circonstances qui rendent votre hospitalisation nécessaire, nous tenons à vous assurer de notre soutien et de notre volonté de tout mettre en œuvre afin que votre séjour se passe dans les meilleures conditions possibles.

Cette brochure vous donne les informations utiles relatives à votre séjour. Si vous souhaitez obtenir des renseignements complémentaires, nos équipes soignantes sont à votre disposition en tout temps.

Les soins qui sont prodigués dans notre hôpital sont centrés sur la création d'un partenariat fort avec vous-même et vos proches. La confiance, le respect mutuel et la communication sont nécessaires pour construire ensemble votre parcours vers le rétablissement.

Les collaboratrices et collaborateurs du CHUV veillent à la qualité des soins qui vous sont fournis. En étant hospitalisé-e dans un établissement universitaire, vous êtes suivi-e par des professionnel-le-s qui ont également pour mission de contribuer à la formation de la relève ainsi qu'au développement de la recherche.

Les connaissances et les moyens médico-techniques dont le CHUV vous fait bénéficier s'intègrent dans un vaste réseau de soins. Avec nos partenaires, nous cherchons à vous assurer une prise en charge optimale dans le cadre des limites et des contraintes qui sont les nôtres. Pour ce faire et afin de susciter le dialogue, nous vous conseillons de communiquer tout retour, qu'il soit positif ou négatif, à la direction du département en écrivant à dp.communication@chuv.ch. Nous comptons sur votre collaboration et espérons vous satisfaire, vous et vos proches.

Prof. Kerstin von Plessen

– *Cheffe du Département de psychiatrie*

Vincent Schneebeil

– *Directeur des soins du Département de psychiatrie*

Les nombreux sites du CHUV dans le canton de Vaud



Le Département de psychiatrie du CHUV offre des prestations de soins aux habitants des secteurs centre, nord et ouest du canton de Vaud.

Accès à Cery

Par les transports publics

Par le train Lausanne-Echallens-Bercher (LEB), descendre à l'arrêt Cery-Fleur de Lys. Le site de Cery se trouve à 10 minutes à pieds.

Par les bus 33 ou 4 des Transports publics lausannois (TL), arrêt Coudraie. Le site de Cery se trouve à environ 15 minutes à pieds.

En véhicule privé

Direction Lausanne-Nord, sortie d'auto-route Blécherette. Suivre la direction de Prilly par la Route du Mont. L'entrée du site de Cery est située sur votre droite.

Plan du site de Cery

▼ ACCÈS PRINCIPAUX

1 ADMISSIION / RÉCEPTION

OUVERTE 24H/24, 7J/7 AVANT SEPT. 23

1 ADMISSIION / RÉCEPTION

OUVERTE 24H/24, 7J/7 DÈS SEPT. 23

A UNITÉ D'ADDICTOLOGIE "TAMARIS"

B ATELIERS DE RÉHABILITATION

C UNITÉ D'ADDICTOLOGIE "CALYPSO"

D LES CÈDRES

E CHAPELLE

F LES ROSEAUX

G CYBERMAG

H ANIMATION - BIBLIOTHÈQUE

I NOUVEL HÔPITAL DE CERY

SERVICE DE PSYCHIATRIE ADULTE ET
DE L'ÂGE AVANCÉ

UNITÉ DE SOINS PSYCHIATRIQUES

FERMÉE POUR MINEURS (USPFM)

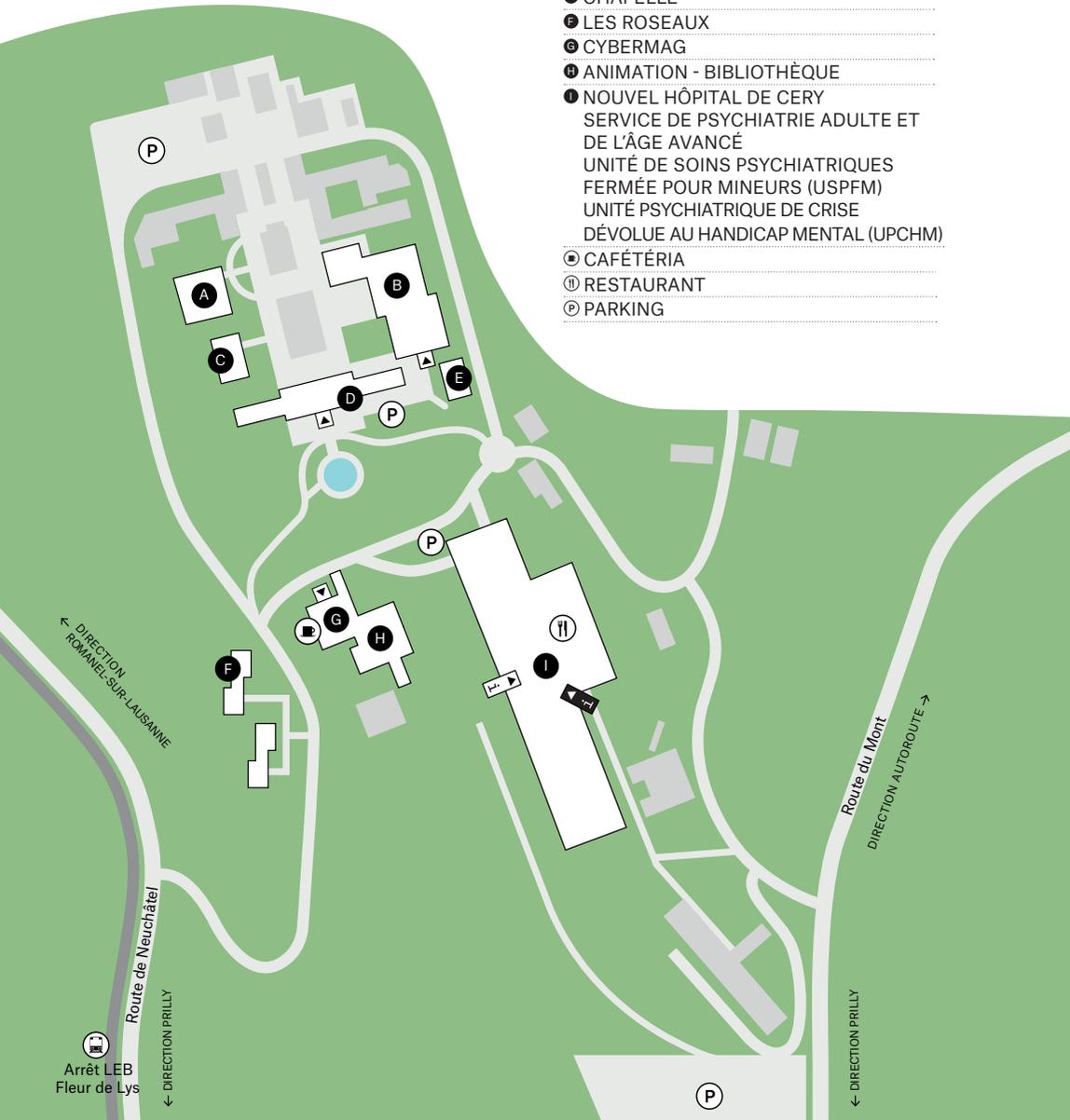
UNITÉ PSYCHIATRIQUE DE CRISE

DÉVOLUE AU HANDICAP MENTAL (UPCHM)

☉ CAFÉTÉRIA

☺ RESTAURANT

P PARKING





Les points forts de votre séjour

Des soins tout au long de votre séjour

L'hospitalisation concerne la période la plus aiguë de votre maladie. A votre arrivée à l'hôpital, vous êtes accueilli-e par un-e infirmier-ère orienteur ou un-e médecin de garde. Sur la base de la demande d'hospitalisation faite par un-e médecin externe ou par vous-même, ils décident des premières orientations pour votre traitement et vous les présentent.

Par la suite, avec votre collaboration, l'équipe de soins de l'unité dans laquelle vous êtes hospitalisé-e définit le cadre de soins, appelé également plan de traitement. Ce dernier est régulièrement évalué. Adapté à votre état de santé et à vos besoins, il peut être composé d'entretiens psychothérapeutiques, de prescriptions de médicaments, d'activités thérapeutiques telles que l'ergothérapie, la physiothérapie, la diététique, etc. En complément des soins qui vous sont prodigués au quotidien, un programme d'animations visant à favoriser les interactions sociales et à structurer le temps de la journée est proposé. Un espace entièrement aménagé est à votre disposition trois après-midi par semaine pour peindre, dessiner, bricoler, jouer au billard et bien d'autres choses. Des parties de Mõlkky sont proposées tous les jours de la semaine, de 10h30 à 11h30, sur le terrain de pétanque situé devant la piscine de la physiothérapie (sauf en cas de pluie). Dans certains services, de l'art thérapie vous est proposée trois fois par semaine. Vous pouvez y participer à votre convenance. N'hésitez pas à solliciter l'équipe soignante pour en savoir plus.

Le séjour à l'hôpital se poursuit souvent par un suivi ambulatoire effectué par l'une de nos équipes, par votre médecin ou votre psychiatre traitant, par un centre médico-social ou une autre structure adaptée.

Ainsi, dès votre admission, nous sommes attentifs à ce que votre sortie soit intégrée dans le projet de soins.

Quand votre état de santé le permet, elle est organisée avec les différents intervenants du réseau de soins et vous-même, dans le cadre d'un entretien auquel vos proches peuvent être associés. Un plan de crise conjoint est également élaboré pour anticiper les mesures thérapeutiques à entreprendre et les personnes à contacter si un nouvel épisode aigu de votre maladie devait survenir.

Une équipe à vos côtés

Un-e médecin de l'unité et un-e infirmier-ère référent-e sont vos interlocuteurs privilégiés tout au long de votre hospitalisation.

En fonction des orientations de votre traitement et de vos problèmes de santé, vous allez également rencontrer d'autres collaboratrices et collaborateurs de l'institution: assistantes et assistants sociaux, physiothérapeutes, psychologues, diététicien-ne-s, responsables médicaux, infirmier-ère-s, ergothérapeutes, etc.

Pour toute question concernant votre séjour, votre environnement, votre traitement, les relations avec vos proches et votre sortie de l'hôpital, n'hésitez pas à solliciter les membres de l'équipe soignante.

Être active ou actif dans son projet de rétablissement

Une relation basée sur la confiance, la communication et votre participation active contribue à la qualité des soins qui vous seront donnés.

C'est en construisant ensemble votre parcours de soins et en faisant des choix thérapeutiques concertés que nous pourrons favoriser votre rétablissement.

Cette alliance implique, de notre part, une attitude d'écoute et un souci de vous informer, ainsi que vos proches, au mieux sur votre état de santé et sur les bénéfices et les risques que pourraient entraîner les examens et traitements prévus. De votre part, elle implique le respect de l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices et des règles liées à la vie communautaire et à la sécurité de tous.

Pour que votre séjour à l'hôpital se passe bien, nous faisons tout notre possible pour être au plus proche de vos besoins et pour que votre traitement se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Le respect mutuel et la courtoisie sont le fondement d'une prise en charge de qualité.

Nous garantissons le respect de vos droits et votre considération comme personne entière et responsable.

Vous-même et vos proches pouvez contribuer au bon déroulement de votre séjour en signalant auprès de votre équipe soignante tous les événements qui pourraient avoir des conséquences négatives pour vous, vos proches et les autres usagers du site hospitalier.

En cas de difficultés ou de conflits, vous pouvez vous adresser à la direction du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e ou à différentes instances externes pour signaler les préjudices dont vous êtes, ou vous vous sentez, victime*.

Les unités de soins de l'hôpital de Cery sont ouvertes, sauf exceptions momentanées.

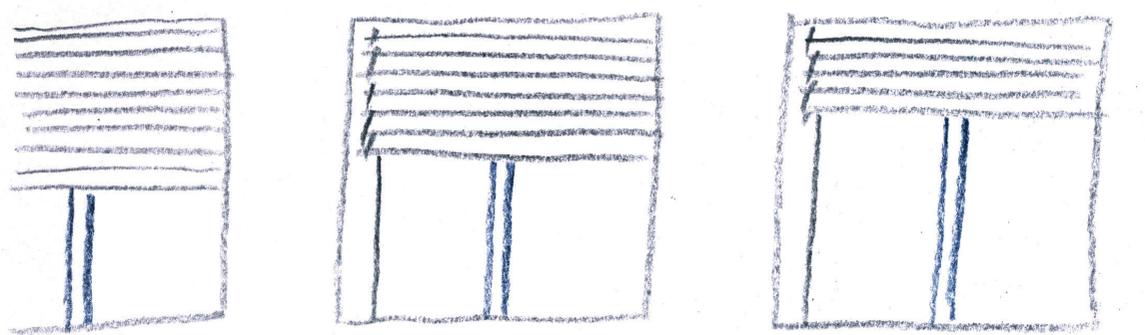
La possibilité de circuler librement sur le site fait l'objet d'une évaluation clinique et dépendra de votre état de santé (pas de sortie de l'unité, sortie libre sur le site, congé pour un retour temporaire à domicile, etc.). Pour votre sécurité et pour construire une relation de confiance avec l'équipe soignante, il est essentiel que vous respectiez votre cadre et annonciez vos déplacements. Les personnes qui quittent le site sans autorisation sont, en principe, signalées à la Police qui effectuera une recherche dans le but de prévenir les risques liés à une disparition.

Quel rôle pour vos proches ?

Si vous le souhaitez, vos proches et votre famille sont les bienvenus pour vous accompagner durant votre hospitalisation. Votre équipe de soins peut les solliciter, avec votre accord, pour comprendre les difficultés auxquelles vous êtes confronté-e. Votre entourage et vous-même pouvez également nous aider à trouver la meilleure orientation pour la suite de votre séjour et pour préparer votre retour dans votre environnement habituel.

En tout temps, n'hésitez pas à demander des compléments d'informations pour vous ou vos proches à l'équipe soignante.

* Plus d'informations à ce sujet dans le chapitre « Droits des patients et structures à votre disposition ».



Informations pratiques

Effets personnels

Merci de prendre avec vous un nécessaire de toilette et des vêtements pour la journée.

Horaire des visites

Les visites sont possibles tous les jours de 14h à 19h30, à l'exception du SUPAA qui accepte les visites de 14h à 18h. Si vous souhaitez un aménagement de ces horaires, vous pouvez demander une dérogation à l'équipe soignante.

Nous remercions par avance les visiteurs de s'annoncer à l'équipe soignante afin de déterminer la durée et le lieu de la visite.

Lors de la venue d'enfants de moins de 12 ans, les visites ont lieu dans une salle mise à disposition. Merci de vous adresser au personnel soignant.

Le Service de psychiatrie adulte met à la disposition des patient-e-s qui ont des enfants entre 0 et 18 ans un Espace parents-enfants/adolescents*.

Dans certaines situations, que ce soit à la demande des patient-e-s ou si le traitement l'exige, les visites peuvent être réservées à des personnes définies, limitées dans leur durée, voire suspendues momentanément. Les soins et les entretiens thérapeutiques étant prioritaires, il peut arriver que le ou la patiente ne soit pas disponible pour ses visiteurs.

En raison des règles d'hygiène hospitalière, les animaux ne sont pas admis dans l'hôpital.

Le restaurant

Le restaurant du nouvel hôpital est ouvert à tout public de 14h à 17h. Des distributeurs automatiques de boissons sont à disposition dans les lieux d'accueil.

* Plus d'informations à ce sujet dans le chapitre « Des services à votre disposition ».

Repas et régimes

Dans le cadre de notre politique pour une alimentation saine, nous nous engageons à :

- vous offrir une alimentation adaptée à vos besoins et tenant compte de votre état de santé, de vos choix personnels et de vos convictions religieuses,
- vous permettre de choisir votre menu dans l'offre proposée quotidiennement,
- prendre en compte vos allergies et vos goûts.

À votre demande ou si cela nous semble souhaitable, nous vous mettrons en relation avec notre diététicienne pour des conseils ou pour nous aider à résoudre des problématiques spécifiques.

Les repas sont servis sur plateaux et sont pris en commun dans les salles à manger des unités.

Entretien de votre chambre et du linge

Votre chambre est entretenue quotidiennement par les collaboratrices et collaborateurs du Service propreté & hygiène. Le linge nécessaire durant votre séjour est fourni et entretenu par l'hôpital: draps, chemises de nuit, serviettes de toilette, etc.

L'entretien de vos vêtements personnels n'est pas assuré par l'hôpital. Dans les unités pour adultes et personnes âgées, ils peuvent être pris en charge par la lingerie, contre paiement, mais il est préférable de le confier à vos proches ou à votre famille. Dans les unités d'addictologie Tamaris et Calypso, une buanderie est disponible pour y laver votre linge.

Internet, téléphone, télévision, journaux

Le site de Cery est équipé d'un accès wifi. Au sein de l'hôpital, la couverture téléphonique est assurée par Swisscom. Si vous êtes client.e d'un autre opérateur, merci de bien vouloir connecter votre téléphone portable sur le réseau wifi (public-chuv). N'hésitez pas à demander plus d'informations à l'équipe soignante.

Des télévisions sont présentes dans le salon commun de chaque unité. Vous y trouverez également un quotidien local et, à la réception, des journaux gratuits. La bibliothèque dispose d'un espace lecture avec des revues et des journaux.

Valeurs, argent et effets personnels

L'hôpital étant un lieu très fréquenté, le risque de vol ne peut pas être exclu. Lors de votre arrivée, un inventaire de vos valeurs est effectué par l'équipe infirmière. Vous êtes alors informé-e du lieu dans lequel elles seront stockées et sur les modalités pour les récupérer lors de votre sortie.

Durant votre séjour, il est conseillé de ne pas apporter ni garder sur vous une somme d'argent importante ou des valeurs. Il vaut mieux les confier à l'un de vos proches ou les déposer, contre quittance, auprès de l'équipe soignante du service dans lequel vous êtes hospitalisé-e.

La responsabilité du CHUV n'est engagée que pour les objets inventoriés et déposés. Si vous deviez être victime d'un vol, veuillez vous adresser à l'équipe soignante qui vous orientera vers la personne responsable de la sécurité.

A votre sortie, tous vos effets personnels doivent être récupérés. En cas d'objets oubliés ou abandonnés, ils sont remis à la réception et sont conservés pendant 72 heures.

Caisse centrale

Vous pouvez remettre ou retirer votre argent et/ou vos valeurs à la caisse de l'hôpital du lundi au vendredi entre 8h15 à 11h15.

Coût de l'hospitalisation

Toutes les prestations réalisées dans le cadre d'une prise en charge hospitalière sont facturées directement à votre caisse maladie, conformément à la législation en vigueur (LAMal, LAA/AI/AM) et aux conventions qui nous lient aux assureurs.

Si vous êtes assuré-e auprès du régime suisse de l'assurance-maladie, votre participation financière est la suivante:

- la franchise figurant sur votre police d'assurance obligatoire,
- une quote-part de 10% du montant de la facture, jusqu'à un montant maximum de CHF 700.- par an pour un adulte,
- une taxe journalière de CHF 15.-.

Une seule facture est émise à la fin de l'hospitalisation.

Pour les patient-e-s qui ne nécessitent plus de soins aigus et qui sont en attente de placement ou d'un retour à domicile, une participation supplémentaire aux frais de séjour sera demandée, comme cela est le cas dans tout établissement médico-social. Une facture est émise chaque mois.



Des services à votre disposition

Réception

La réception se trouve dans le nouvel hôpital et est ouverte 24h/24, 7j/7. Elle est atteignable au 021 314 31 11.

Poste et courrier

Selon le service dans lequel vous êtes hospitalisé-e, l'adresse qui doit figurer sur le courrier qui vous est destiné est l'une des suivantes:

Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé Route de Cery 60 1008 Prilly	Service de psychiatrie générale Route de Cery 60 1008 Prilly	Tamaris Unité d'addictologie Route de Cery 3 1008 Prilly	Calypso Unité d'addictologie Route de Cery 2 1008 Prilly
--	---	---	---

Des boîtes aux lettres sont à disposition si vous souhaitez envoyer du courrier.

Cybermag (kiosque)

Ce kiosque est un lieu d'accueil et de vente géré par le Graap-Fondation, dans le respect des règles en vigueur sur le site hospitalier (pas de consommation de produits stupéfiants, pas d'alcool et de tabac dans les locaux). Il met à disposition deux connexions internet pour le prix de CHF 1.50 les 15 minutes et vend des produits de première nécessité. Il est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h.

Bibliothèque et animation

La bibliothèque est ouverte tous les jours ouvrables. Elle se situe dans le bâtiment du Centre social, en face de la cafétéria. Elle dispose d'un important choix de livres qui peuvent être empruntés ou consultés sur place. Espace de rencontre et de loisirs, cette bibliothèque s'intègre à l'offre d'animation développée sur le site et propose des activités et un espace convivial orienté vers le partage et la lecture.

Chapelle

La chapelle du site de Cery est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 16h. C'est un espace de rencontre et de recueillement individuel ou communautaire, animé par les aumôniers actifs sur le site de Cery.

Espace parents-enfants/adolescents

Un espace intime et ludique est mis à disposition des patient-e-s hospitalisé-e-s en psychiatrie adulte pour recevoir leurs enfants quel que soit leur âge ainsi que leurs jeunes frères et sœurs. Pour pouvoir y accéder, merci d'en faire la demande au personnel soignant. Après discussion avec l'équipe médicale et infirmière, si votre état psychique et votre cadre de soins le permettent, un planning sera établi.

Pour votre sécurité et le bon déroulement de votre séjour

Tabac

Comme dans tout établissement public du canton, il est interdit de fumer dans les locaux de l'hôpital. Des espaces prévus à cet effet sont à votre disposition à l'extérieur.

Alcool

La consommation d'alcool est interdite pendant votre hospitalisation. Les boissons saisies par le Service de sécurité seront détruites.

Drogue

La consommation de drogue est interdite et passible de dénonciation. Des contrôles peuvent être réalisés. Tout trafic ou mise à disposition de drogue sera immédiatement dénoncé à la Police.

Cannabidiol

La consommation de cannabidiol est interdite pendant votre hospitalisation. Le cannabidiol saisi par le Service de sécurité sera détruit.

Objets dangereux

Les armes sont saisies et transmises à la gendarmerie. Les objets dangereux sont conservés par le Service de sécurité du site, contre une quittance. Le retrait de ces objets à la sortie de l'hôpital fait l'objet d'une procédure appliquée par le Service de sécurité.

Respect et protection des patient-e-s

Nous attirons votre attention sur le fait que certaines personnes hospitalisées n'ont pas leur capacité de discernement, temporairement ou durablement. Elles peuvent ainsi être amenées à accepter des propositions dont elles n'évaluent pas les conséquences, en raison de la fragilité de leur état de santé. Toutes situations pouvant conduire à un abus de détresse, telles que relations sexuelles, transaction d'argent, signature de contrat, mise à disposition ou consommation de drogue, etc., doivent être évitées. Ces situations peuvent donner lieu à un dépôt de plainte.

Respect de la sphère privée

Afin de respecter la sphère privée de chacun-e, nous vous informons qu'il est interdit de prendre des photos ou vidéos des autres patient-e-s et des soignant-e-s, sauf si ils ou elles vous donnent leur accord écrit. Tout enregistrement (son, image) lors d'un soin est également interdit.



Véhicule privé

Pour des questions de sécurité liées à votre traitement, la conduite d'un véhicule est interdite durant votre séjour hospitalier et durant les congés (sauf autorisation médicale expresse). Le stationnement sur le site de Cery est payant.

Animaux domestiques

Pour des raisons d'hygiène, il n'est pas autorisé d'accéder aux lieux de soins avec un animal domestique. Si nécessaire, le Service social est à votre disposition pour vous aider à organiser la prise en charge de votre animal.

Construction du nouvel hôpital de cery

Dans le cadre de la construction du nouvel hôpital de Cery et d'autres chantiers en cours, plusieurs changements peuvent intervenir en termes de mobilité et de parking. Durant les travaux, certaines zones verront donc leur accessibilité réduite ou momentanément bloquée.

Si des changements au niveau de la circulation devaient se produire, une signalisation spécifique sera mise en place et, si nécessaire, des agents Securitas seront présents pour vous informer et vous orienter.

Droits des patients et structures à votre disposition

Droits des patients

Différentes lois, dont le Code civil suisse et la Loi vaudoise sur la santé publique, reconnaissent des droits spécifiques aux patient-e-s dans la relation avec les professionnel-le-s de la santé.

Afin de vous faire connaître ces droits et d'en expliquer leur application, nous mettons à votre disposition une brochure d'information préparée par la Direction générale de la santé du canton de Vaud.

Les sujets suivants y sont présentés:

- le droit à l'information
- le consentement libre et éclairé, le discernement
- les directives anticipées, le représentant thérapeutique et le mandat pour cause d'inaptitude
- le droit au libre choix
- les mesures de contention et les traitements sans consentement
- le secret professionnel
- l'accès au dossier
- le droit d'être accompagné-e
- les dons d'organes et de tissus
- les voies de recours et quelques adresses utiles

Nous vous invitons à en apprendre plus sur ces sujets en lisant la brochure en annexe. Elle est également disponible à la réception de l'hôpital ainsi que sur le site internet: www.chuv.ch/psychiatrie, rubrique Patients et familles.

Protection de vos données personnelles

Lors de vos consultations médicales, les informations que vous donnez sont réunies en un dossier unique. Celui-ci peut être consulté et partagé par les différent-e-s professionnel-le-s qui prennent soin de vous, que ce soit dans un des services du CHUV (p. ex. cité hospitalière, Hôpital de l'enfance, unités hospitalières et ambulatoires du Département de psychiatrie) ou d'Unisanté (par ex. Permanence Flon). Ceci a le grand avantage de garantir que tous les spécialistes qui s'occupent de vous partagent les mêmes informations et vous soignent de la meilleure manière possible.

Des règles strictes garantissent la confidentialité des données, comme l'exige la loi. Votre dossier ne peut être consulté que par des professionnel-le-s dont la fonction les y autorise. Tout accès aux dossiers de nos patient-e-s est tracé et des contrôles sont effectués pour s'assurer que vos données sont traitées dans le plus strict respect de votre sphère privée.

En cas de doute sur un accès non autorisé à vos données, n'hésitez pas à en parler à l'équipe médicale et soignante qui s'occupe de vous. Vous avez également la possibilité de demander qu'un contrôle des accès à votre dossier soit effectué.

Pour toute question sur ce sujet, vous pouvez contacter la Direction médicale du CHUV (tél. 021 314 18 02, email: commission.confidentialite@chuv.ch). Nous serons heureux de répondre à vos interrogations.

Utilisation de vos données pour la recherche médicale

Les progrès de la médecine reposent sur la recherche scientifique. Afin de mener leurs travaux, les chercheurs et chercheuses ont besoin de disposer de données liées à la santé provenant de personnes malades. Ainsi, nous vous informons que les données générées lors de votre suivi clinique pourront être utilisées pour la recherche.

Les informations détaillées quant aux dispositions d'utilisation de vos données vous seront communiquées au cours de votre prise en charge. Vous avez le droit de vous opposer à la réutilisation de vos données personnelles à des fins de recherche. Si vous avez des questions entretemps, nous sommes à votre disposition pour y répondre. Des informations sont également disponibles sur notre site internet: www.chuv.ch/pge-donnees-cliniques.

Service social

Le Service social fait partie intégrante de l'équipe de soins. Il peut vous aider à résoudre des problèmes administratifs, d'assurances, financiers, juridiques, familiaux, etc.

Pour entrer en contact avec le Service social, merci de vous adresser à votre équipe soignante.

Espaces d'écoute et de discussion

Le personnel soignant et administratif se tient à votre disposition pour tout questionnement, demande, ou échange sur votre expérience.

Vos proches peuvent également solliciter nos professionnel-le-s afin d'échanger sur leur vécu ou poser des questions sur les aides à disposition. Ils peuvent également écrire à l'adresse: psy-proches@chuv.ch pour le Service de psychiatrie générale, et à cpa-supaa.centre@chuv.ch pour le Service universitaire de psychiatrie de l'âge avancé.

Si vous faites face à une situation tendue ou à un différend avec un-e professionnel-le-s de la santé ou une équipe, et que vous n'avez pas pu trouver de solutions en parlant de vos difficultés avec l'équipe médico-infirmière ou administrative impliquée, vous pouvez faire appel à une médiatrice ou un médiateur. L'Espace de médiation du CHUV vous répond au 021 314 08 08.

Vous trouverez de plus amples informations au sujet des structures de soutien pour les patient-e-s et les proches sous: chuv.ch/psy-soutien ou à la réception de l'hôpital.

Accompagnement spirituel

L'aumônerie œcuménique du site de Cery offre un soutien spirituel et religieux aux personnes hospitalisées et, en cas de besoin, à leurs proches. Les entretiens, exempts de tout prosélytisme, se déroulent dans le respect des croyances et des convictions de la personne. Proposés du lundi au vendredi, ces services sont gratuits et confidentiels.

Vous pouvez contacter l'aumônerie œcuménique au numéro 079 556 38 48. Si vous appartenez à une autre religion, l'aumônerie ou l'équipe soignante fera parvenir votre demande au ministre de votre confession.

Interprétariat

Si vous avez des difficultés à vous exprimer en français ou à le comprendre, ou si vous êtes malentendant-e, vous pouvez bénéficier de l'aide d'un-e interprète. Ce service sera fourni par un-e spécialiste externe engagé-e spécialement par l'unité pour répondre à ce besoin.

Comment reconnaître les professionnel-le-s du CHUV?

Durant votre hospitalisation, vous rencontrerez un grand nombre de collaborateur-trice-s de l'hôpital. Tous portent un badge d'identification qui précise leur métier. Vous saurez ainsi à chaque moment de votre prise en charge à qui vous référer.



Adresses utiles

ALCOOLIQUE ANONYMES - VAUD

Case postale 2
1001 Lausanne
0848 848 846
079 276 73 32
www.aasri.org

ASSOCIATION ALZHEIMER SUISSE - SECTION VAUDOISE

Place de la Riponne 5
1005 Lausanne
021 324 50 40
www.alzheimer-vaud.ch

GRAAP - GROUPE D'ACCUEIL ET D'ACTION PSYCHIATRIQUE

Rue de la Borde 25
1018 Lausanne
079 212 54 12
www.graap.ch

L'ÎLOT - ASSOCIATION DE PROCHES DE LA SCHIZOPHRÉNIE OU DES PSYCHOSES

1004 Lausanne
021 588 00 27
www.lilot.org

NARCOTIQUES ANONYMES - SUISSE ROMANDE

Case postale 7029
1002 Lausanne
0840 12 12 12
www.narcotiques-anonymes.ch

PRO MENTE SANA - ASSOCIATION ROMANDE

Rue des Vollandes 40
1207 Genève
0840 00 00 60
www.promentesana.org

PRO SENECTUTE VAUD

Rue du Maupas 51
1004 Lausanne
021 646 17 21
www.vd.pro-senectute.ch

De plus amples informations sur les structures d'aide en Suisse sont disponibles sur notre site internet: www.chuv.ch/psychiatrie, rubrique Patients et familles.

Vous pouvez également vous renseigner à la réception de l'hôpital.





Urgences vitales

144

Urgences psychiatriques

0848 133 133

Département de psychiatrie du CHUV

Route de Cery 1

1008 Prilly

Centrale téléphonique

021 314 31 11